



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Chancellerie d'Etat

**Commission permanente chargée de proposer les  
coefficients de taxation en matière de taxe  
professionnelle communale**

Commission permanente chargée de proposer les  
coefficients de taxation en matière de taxe  
professionnelle communale

Secrétariat :  
Taxe professionnelle communale  
Case postale 3693  
1211 Genève 3

N/réf. : PS

Genève, le 17 novembre 2020

**Rapport d'activité législature 2018 - 2023  
3<sup>ème</sup> année  
(1<sup>er</sup> janvier 2020 – 31 décembre 2020)<sup>1</sup>**

**I. Bases légales de la commission**

A teneur de l'article 307B alinéa 8 de la Loi générale sur les contributions publiques (LCP – D 3 05), le Conseil d'Etat nomme une Commission permanente chargée de proposer les coefficients de taxation en matière de taxe professionnelle communale (ci-après Commission 307B).

**II. Compétences légales de la commission**

La Commission 307B a pour mission de procéder au calcul des coefficients de taxation applicables aux chiffres des affaires des différents groupes professionnels et de proposer lesdits coefficients au Conseil d'Etat qui les fixe par voie de Règlement (Articles 307B alinéas 1 à 8 LCP).

**III. Activités de la commission**

En 2020, la Commission 307B s'est réunie à deux reprises.

Lors de ces deux séances, la Commission 307B a révisé les coefficients de taxation de 21 groupes professionnels, à savoir les groupes N° 91, 95, 97, 99, 104, 107, 110, 115, 117, 120, 124, 125, 128, 131, 139, 143, 146, 153, 154, 160 et 164.

---

<sup>1</sup> Les travaux de la Commission 307B se déroulant sur une année civile, un découpage par année de législature n'est pas pertinent.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la Commission 307B est en charge des travaux préparatoires, notamment du calcul des intensités de rendement. Il élabore l'ensemble des documents de travail nécessaires au fonctionnement de ladite commission et assure leur acheminement aux commissaires.

Le secrétariat est par ailleurs chargé de rédiger les procès-verbaux des séances et d'assurer le lien avec les différents interlocuteurs de la Commission 307B (Conseil d'Etat, Communes, Instances judiciaires, et contribuables notamment).

Enfin, le secrétariat assure les tâches administratives (convocation des membres et décompte des jetons de présence) et logistiques de la Commission 307B.

#### **V. Frais de la commission**

##### **A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

Des jetons de présence pour un montant total de CHF 1'210.- ont été versés aux commissaires en 2020.

##### **B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

Le temps, hors séances, consacré à la Commission 307B par les représentants de la Ville de Genève (la Cheffe du service de la taxe professionnelle communale qui en est la secrétaire et l'Adjoint de direction en charge des affaires fiscales) dépassant le cadre des activités ordinaires n'est pas décompté.

Il convient également de souligner que la Ville de Genève met un demi-poste de collaborateur-trice administratif-ve à disposition du secrétariat de la Commission 307B. En effet, une personne employée à 50% au service de la taxe professionnelle communale de la Ville de Genève effectue tout au long de l'année les travaux préparatoires à la fixation des coefficients de taxation.

##### **C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

##### **D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Les frais effectifs de la Commission 307B (locaux, affranchissement, photocopies, etc...) sont pris en charge par la Ville de Genève.



Alfonso Gomez

Président de la Commission  
permanente chargée de proposer  
les coefficients de taxation en  
matière de taxe professionnelle  
communale



## Service adm CE (CHA)

---

**De:** CE DF (DF)  
**Envoyé:** lundi 7 décembre 2020 14:22  
**À:** Service adm CE (CHA)  
**Objet:** Dépôt CE du 16.12.2020 - pt 5.2 - aff. admin. DF : Rapport annuel d'activité - commission permanente chargée de proposer les coefficients de taxation en matière de taxe professionnelle communale

**Pièces jointes:** Z35\_rapport d'activité\_2020(3e annee).pdf

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport précité, pour inscription en affaire administrative au CE du 16 décembre 2020.

D'avance merci et meilleurs messages,

**Massimo Leonti**  
Dossiers Conseil d'Etat

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et des ressources humaines (DF)  
**Secrétariat général**  
Place de la Taconnerie 7  
Case postale 3860 - 1211 Genève 3  
Tél. +41 (22) 327 98 20  
Code d'acheminement interne: A105/ER/DF